

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE SERVICES

Article 1: OBJET

Les conditions générales de vente de services régissent les relations entre ELAIA et ses clients particuliers. Toute inscription implique l'acceptation totale et sans réserve de ces conditions générales de vente. Celles-ci prévaudront sur toutes les autres conditions pouvant figurer sur tout autre document, sauf acceptation écrite de la direction de ELAIA.

Article 2: PRESTATION FOURNIE

ELAIA organise des actions de formation en langues et coaching orthographique à destination des particuliers sous forme de cycles, sessions, stages, en formation ouverte ou à distance. Dans le cadre de ses prestations de formation, ELAIA est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients. De ce fait, ELAIA met en œuvre dans un temps imparti des programmes et des cours, mais ne peut être tenue pour responsable de l'absence de progrès ou de l'impossibilité des stagiaires de s'exprimer dans la langue choisie. Le client devra pratiquer pendant les cours et aura à entretenir ses acquis s'il souhaite conserver son niveau ou s'améliorer. Les formations ne sont pas assurées les jours fériés.

Article 3: PRIX DES PRESTATIONS

Le prix des prestations est disponible sur simple demande. Le tarif comprend l'inscription et la formation. Les prix sont en euros et assujettis à TVA. Les frais sont dus dans leur intégralité avant le démarrage de chaque formation (individuelle, stage ou continue). En cas d'inscription en cours de formation, le tarif est calculé au prorata du nombre de cours restants.

Article 4: REGLEMENTS DES PRESTATIONS

Les formations sont à payer le jour de l'inscription en Euros par chèque ou en espèces. Les inscriptions ne sont effectives qu'à réception du règlement total.

Article 5: ANNULATION / ABSENCE / REPORT

- En cas d'annulation de la formation par le client, obligatoirement par lettre recommandée avec accusé de réception, plus de 7 jours ouvrables avant son démarrage, ELAIA ne facturera aucun frais d'annulation. Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation et du premier cours d'essai, obligatoirement par lettre recommandée avec accusé de réception, les frais d'annulation seront égaux à 30% du prix TTC de la formation.
- Toute formation commencée est due dans son intégralité, après un premier cours d'essai. Un planning de formation est établi entre le client, les formateurs et ELAIA.
- Les cours collectifs ne peuvent être modifiés ni dans leur date, ni dans leurs horaires ni dans leur périodicité. Leur prix est dû dans sa totalité dès l'inscription, que le client soit ultérieurement assidu ou non.
- Pour les cours individuels, tout cours non annulé par le client 48h à l'avance par courriel contact@elaia-formation.com sera dû.
- Les absences et les retards ne peuvent être une cause de remboursement ou de report de formation, que ce soit pour les formations en groupe ou en individuel.
- Tout manquement d'un stagiaire au code de bonne conduite et aux règles de politesse pourra entraîner son exclusion temporaire ou définitive sans qu'aucun remboursement n'intervienne.
- Afin d'assurer un bon niveau de qualité de formation et dans le cas où le nombre de participants ne serait pas suffisant pour assurer un bon déroulement des cours, ELAIA se réserve le droit de modifier ou d'annuler les dates de formation. Le client en sera informé dans un délai de 72h avant le début de la formation et aura le choix d'un report ou d'un remboursement des sommes versées.
- ELAIA ne pourra être tenue responsable et ne procédera pas à un remboursement à l'égard de ses clients en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence: la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à ELAIA, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'ELAIA.

Article 6: MATERIEL PEDAGOGIQUE - PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques, quels qu'en soit la forme, utilisés par ELAIA pour assurer les formations ou remis au client, constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. Le client s'interdit d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer, tout ou partie de ces documents, sans un accord express d'ELAIA. Cette interdiction porte sur toute utilisation faite par le client en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de modifier le contenu des programmes en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Article 7: OBLIGATION DE NON SOLLICITATION DU PERSONNEL

Le client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher les formateurs d'ELAIA pendant toute la durée du contrat et pendant les deux années civiles qui suivront la cessation des relations contractuelles. Toute infraction constatée entraînera le paiement automatique et forfaitaire, par formateur, de 15 000 euros (quinze mille euros), à titre de réparation pour les dommages causés à ELAIA.

Le client s'engage à respecter les règles de bonne conduite qui seront demandées lors des stages et toutes autres formations.

Article 8: NOTIFICATIONS SUR LA PROTECTION INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le client s'engage à transmettre des données à caractère personnel le concernant qui seront collectées et traitées à des fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre ELAIA. Les informations personnelles remises à ELAIA seront exclusivement destinées à la société. Elles ne seront pas cédées à un Tiers. Le client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

Article 9: RESPONSABILITES

Le client est responsable des dommages qu'il provoque et doit supporter les conséquences dommageables de ses fautes dans les conditions de droit commun de la responsabilité civile. La loi du 4 juillet 1990 fait obligation au client de respecter le règlement intérieur qui lui est applicable et affiché dans l'établissement. ELAIA décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, ou d'endommagement des effets personnels des stagiaires dans ses locaux. ELAIA déclare être titulaire d'une police d'assurance civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles.

Article 10: OBLIGATION DES PARENTS ET/OU ACCOMPAGNATEURS

- Les enfants doivent être assurés en responsabilité civile et pour les activités extra-scolaires.
- Les enfants doivent être accompagnés dans le hall d'entrée d'ELAIA et être récupérés au même endroit aux heures des cours. Si les enfants sont récupérés par un tiers, les parents s'engagent à communiquer toutes informations nécessaires concernant cette personne (liste des personnes à préciser obligatoirement avec l'inscription)
- dans le cas où les enfants quitteraient seuls ELAIA à la fin des cours, une autorisation de sortie doit être stipulée par écrit sur le contrat d'inscription
- Les enfants ne doivent pas apporter d'objets de valeur. ELAIA n'est pas responsable en cas de perte ou de vol.
- ELAIA n'est pas responsable des enfants en dehors des heures prévues des cours.

Article 11: NOTIFICATION SUR LE DROIT A L'IMAGE

Nous informons le client que des photographies et/ou vidéos peuvent être faites des participants durant les cours ou sessions organisées. Celles-ci pourront être utilisées, diffusées et exploitées par voie de reproduction de représentation, sur tous les supports et moyens de communication visant à illustrer les prestations ELAIA et à promouvoir ses services. Nous nous engageons à préserver l'anonymat des participants.

Cochez si vous ne souhaitez pas être photographié ou enregistré

Article 12: LITIGES

Les éventuelles réclamations devront être adressées à ELAIA par courrier recommandé avec accusé de réception avant délai maximum d'un mois après la fin de la formation.

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige et après tentatives de recherche d'une solution amiable, compétence express est attribuée au Tribunal de Grande Instance de Bordeaux.

J'accepte les conditions générales de vente de services

Fait à :

Le :

Nom et prénom du représentant :

Signature :